

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Brèves

### GABON/RÉSEAU ROUTIER NATIONAL



Photo: DR

**LE** ministre des Travaux publics (TP), Léon Armel Bonda Balonzi, vient d'effectuer une visite des chantiers retenus dans le cadre du plan d'actions prioritaires. Le week-end écoulé, le membre du gouvernement a inspecté les linéaires suivants : Nkok-PK 105, Mitzic-Oyem et Bifoun-Lambaréné. "La circulation est désormais plus fluide qu'il y a quelques mois. Sur les autres axes, notamment Mitzic-Oyem, tous les nids-de-poule ont été bouchés. Nous sommes donc satisfaits", s'est-il réjoui.

### CEEAC/TRANSPORT TERRESTRE •

**Les** pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) prennent la pleine mesure de la nécessité d'un réseau de transports plus moderne. Brazzaville abritera, le 19 mars 2020, une table ronde dans l'optique de financer 3 projets d'infrastructures de transport phare, subdivisés en 12 sous-projets à réaliser entre 2020 et 2029. Aussi, les organisateurs sont-ils à la recherche de 1 637 milliards de francs.

### AFRIQUE/UN RÉSEAU ROUTIER ENCORE PEU DÉVELOPPÉ •

**D'après** la Banque mondiale, l'absence d'infrastructures de qualité, notamment dans le domaine du transport, "ralentit la croissance des pays de 2 %, et limite la productivité des entreprises jusqu'à 40 %". Les routes africaines, qui constituent la principale voie de transport sur le continent, sont les premières à être touchées par cette situation. En effet, les statistiques traduisent toutes la faiblesse du réseau routier africain, non seulement à l'intérieur des pays, mais également entre eux.

Par SCOM

# BGFI holding corporation paie 1,7 milliard d'intérêts

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

**L**es détenteurs des obligations BGFI holding corporation #Valeur BGFI holding corp, 5 % brute 2013-2020# peuvent se frotter les mains. Dans un communiqué de presse daté du 14 janvier 2020, la Banque des États de l'Afrique centrale, dépositaire central unique des valeurs mobilières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, annonce aux adhérents, investisseurs et au public, que la holding bancaire ci-haut citée, émetteur de la valeur BGFI holding corp, 5 % brute 2013-2020, a procédé, le 13 janvier 2020, à la mise en paiements des intérêts pour un montant de 1 707 750 000 FCFA. Le coupon net perçu par obligation, au titre des intérêts, est de 2 500 francs.

Pour mémoire, BGFI holding corporation SA, principale société du groupe BGFIBank, avait lancé en 2013, un emprunt obligataire d'un montant de 80 milliards de francs CFA, pour une durée de 7 ans. Le but de cette levée de fonds était d'accompagner le financement des projets structurants dans les pays où le groupe est implanté. Cette émission de 800 000 obligations, d'une valeur nominale de 100 000 F CFA, était rémunérée au taux de 5 % brut et cotée à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). L'opération dénommée "BGFI Holding 5 % Brut 2013-2020", ouverte à toute personne physique ou morale résidente ou non dans la zone Cémac, prévoyait un paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital à la fin. Conformément aux dispositions régissant l'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de la Cémac, cette opération a été autorisée par la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale, sous le numéro Co-sumaf-APE-02/13.



Photo: Nadège Ontounou/L'Union

### Succursale du groupe bancaire à Franceville (Gabon)

## 59 millions FCFA de produits contrefaits retirés des circuits

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**L'**OPÉRATION Mpili, une initiative internationale des douanes, destinée à lutter contre les faux médicaments, en collaboration avec le secrétariat général de l'Organisation de la police criminelle (OIPC-Interpol), vient de passer à son ultime étape au Gabon. À savoir la destruction, jeudi 16 janvier dernier, de 7 220 kg de produits saisis dans les communes de Libreville, d'Owendou et d'Akanda. Un stock dont la valeur marchande s'élève à 59 742 553 francs.

Près de 90 % des produits saisis étaient de nature éclaircissante. Il s'agit des dermo-cosmétiques et autres médicaments sous forme de savon, pommade et crème. Les 10 % restants étant

constitués d'autres articles pharmaceutiques classés comme dispositifs médicaux. À savoir dentifrices, biberons, brosses à dents, couches pour bébé et dermo-cosmétiques normaux.

À eux seuls, les produits éclaircissants sont estimés à 53 308 965 francs, soit 89,23 % des marchandises saisies. Ceux-ci comprennent

11 289 produits chimiques (21 194 198 francs), 2 799 médicaments, 16 602 produits à formules non définies, et 1 263 produits dangereux d'une valeur de 2,5 millions. Y compris des préservatifs de qualité très douteuse.

Ces marchandises ont ceci de réprimables qu'elles sont

chimiques, dangereuses, de qualité douteuse, et en vente illicite. Certains produits sont toxiques.

Pour garantir la qualité de ceux en circulation et protéger la santé publique des populations au niveau national, l'Etat avait donc mis en branle l'opération Mpili, du 15 au 17 octobre 2019. Au nombre des départements ministériels impliqués: l'Économie, l'Intérieur, la Justice et la Santé. "La qualité, la sécurité et la légalité des produits commercialisés doivent être requises", explique une source proche de Mpili. Aussi, était-il nécessaire, à travers la phase de destruction, de mettre hors des circuits commerciaux les 7 220 tonnes de produits n'ayant pas ce profil, afin qu'ils ne se retrouvent plus dans les rayons.